

Commune de CANY-BARVILLE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 juin 2026 à 18h30

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric TOULLIC, Maire de la ville de Cany-Barville.

Présents :

M. Eric TOULLIC, Maire
Mme Marie-Louise DOULET, M. Jérôme CAUMONT, Mme Annie LEFRANCOIS, Adjoints au maire
M. Thierry MALANDAIN, Mme Barbara LANGE, Conseillers municipaux délégués,
M. Jean-François LAMANT, Mme Constance LANGE GIBOURDEL, M. Silvère DAVID, Mme Tiffany HAMON, M. Frédéric DIGNAN, M. Gael NICOLLE, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Jean-Jacques HAVY, M. Xavier BATUT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jessyca CHALLIS (Conseillère municipale déléguée) pouvoir à Mme Constance LANGE GIBOURDEL
M. Patrick TRENDIA (Conseiller municipal) pouvoir à M. Silvère DAVID
Mme Sylvie EDDE (Conseillère municipale) pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Didier BRABANT (Conseiller municipal) pouvoir à M. Jérôme CAUMONT
Mme Carole FORTIS JACQUOT (Conseillère municipale) pouvoir à M. Eric TOULLIC
Mme Emilie BELLENGER (Conseillère municipale) pouvoir à M. Xavier BATUT
M. Walfroy DELEAGE (Conseiller municipal) pouvoir à M. Frédéric DIGNAN
Mme Aude MEHEUX (Conseillère municipale) pouvoir à Mme Annie LEFRANCOIS

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 23

Date de convocation : 28 mai 2026

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 18h30. Il donne lecture de l'ordre du jour, et présente les pouvoirs et excuses des conseillers municipaux absents.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Silvère DAVID est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026
- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 des Sénateurs le dimanche 27 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026 :

Adopté à l'unanimité

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 des Sénateurs le dimanche 27 septembre 2026

1. Mise en place du bureau électoral

En application de l'article L. 2122-17 du CGCT) la séance est ouverte.

M. Silvère DAVID est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. le Maire dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT¹ est remplie.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes DOULET Marie-Louise, LEFRANCOIS Annie, LANGE GIBOURDEL Constance, et M. NICOLLE Gael

2. Mode de scrutin

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel².**

M. le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Il est également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, les délégués ainsi que les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, concernant notre commune, le conseil municipal doit élire **7** délégués et **4** suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste a été déposée.

Liste présentée par M. Eric TOULLIC, Maire :

Délégués Titulaires

01	M.	TOULLIC	Eric
02	Mme	LANGE GIBOURDEL	Constance
03	M.	DAVID	Silvère
04	Mme	LEFRANCOIS	Annie
05	M.	TREND A	Patrick
06	Mme	CHALLIS	Jessyca
07	M.	BATUT	Xavier

Suppléants

01	Mme	DOULET	Marie-Louise
02	M.	CAUMONT	Jérôme
03	Mme	BELLENGER	Emilie
04	M.	HAVY	Jean-Jacques

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a été invité à prendre une enveloppe et un bulletin, puis déposer son enveloppe dans l'urne après passage par l'isoloir.

- M. TOULLIC Eric
- Mme DOULET Marie-Louise
- M. CAUMONT Jérôme
- Mme LEFRANCOIS Annie
- M. DAVID Silvère
- Mme EDDE Sylvie (*Procuration à DOULET Marie-Louise*)
- M. TREND A Patrick (*Procuration à DAVID Silvère*)
- M. MALANDAIN Thierry
- M. DIGNAN Frédéric
- M. BRABANT Didier (*Procuration à CAUMONT Jérôme*)
- M. LAMANT Jean-François
- Mme LELAUMIER Marie-José
- M. HAVY Jean-Jacques

- Mme LANGE Barbara
- Mme CHALLIS Jessyca (*Procuration à LANGE GIBOURDEL Constance*)
- Mme HAMON Tiffany
- Mme FORTIS JACQUOT Carole (*Procuration à TOULLIC Eric*)
- M. NICOLLE Gael
- Mme LANGE GIBOURDEL Constance
- M. BATUT Xavier
- M. DELEAGE Walfroy (*Procuration à DIGNAN Frédéric*)
- Mme BELLENGER Emilie (*Procuration à BATUT Xavier*)
- Mme MEHEUX Aude (*Procuration à LEFRANCOIS Annie*)

Les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	23
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	23
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	23

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est

attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste présentée par Eric TOULLIC	23	7	4

4.2. Proclamation des élus

Sont proclamés élus délégués titulaires :

M. TOULLIC Eric
Mme LANGE GIBOURDEL Constance
M. DAVID Silvère
Mme LEFRANCOIS Annie
M. TREND A Patrick
Mme CHALLIS Jessyca
M. BATUT Xavier

Sont proclamés élus délégués suppléants :

Mme DOULET Marie-Louise
M. CAUMONT Jérôme
Mme BELLENGER Emilie
M. HAVY Jean-Jacques

TOUR DE TABLE

M. Thierry MALANDAIN : Invite l'ensemble des élus au Salon du Livre le dimanche 7 juin et au pot de l'amitié le samedi 6 juin

Mme Tiffany HAMON : Rien à signaler

Mme Carole FORTIS JACQUOT : Rien à signaler

M. Gael NICOLLE : Rien à signaler

Mme Constance LANGE GIBOURDEL : Rien à signaler

M. Xavier BATUT : Rien à signaler

Mme Marie-José LELAUMIER : Interroge sur la dangerosité de la terrasse du PMU installée sur le passage piétons et qui gêne la circulation. M. le Maire répond qu'il va rencontrer le propriétaire

M. Jean-Jacques HAVY : Rien à signaler

M. Jean-François LAMANT : Communique sur les rencontres programmées avec les habitants des quartiers, le samedi 20 juin prochain de 10h à 12h :
Hameau de Vinfrainville avec Gael NICOLLE
Hameau de Cavaille avec Jérôme CAUMONT
Hameau de Barville parking de la Chapelle avec Jean-François LAMANT
Il invite les élus à se rendre disponible sur ces permanences

M. Frédéric DIGNAN : Interroge sur la synchronisation du feu tricolore situé en bas de la côte de St Valer en Caux. Jérôme CAUMONT répond que la CCCA est informée et que des relevés de fonctionnement sont en cours de réalisation

M. Silvère DAVID : Rien à signaler

Mme Barbara LANGE : rappelle que la Journée du Handicap se tiendra le samedi 13 juin et qu'un verre de l'amitié sera servi à 12h30. Elle compte sur la présence de ses collègues conseillers.
Fait un retour sur la « Fête des quartiers » du 29 mai qui s'est bien déroulée et souhaite la reconduire l'an prochain

Mme Annie LEFRANCOIS : Rien à signaler

Mme Marie-Louise DOULET : rappelle que la fête de la musique se déroulera le dimanche 21 juin prochain

M. Jérôme CAUMONT : Rien à signaler

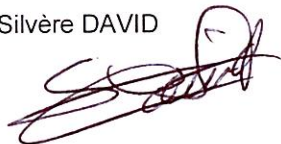
AGENDA

- Prochain Conseil Municipal : Lundi 15 juin 2026 à 18h30

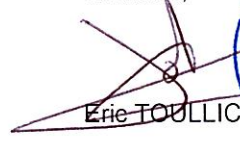
Monsieur le Maire lève la séance à 19h15 et souhaite une bonne soirée à tous.

Le secrétaire de séance,

Silvère DAVID



Le Maire,



Eric TOULLIC

